

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 100, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix — Toucouing

BUREAUX: Téléphone: **ROUBAIX 351-17**
45, rue de la Gare, 45

Téléphone: **TOUCOING 9-65**
5, rue Fidèle Lehoucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

BOUTONS A PRESSION

La mode étant toujours de célébrer ses centénaires ou des cinquanténaires, j'espère bien qu'on ne manquera pas de consacrer en 1936 d'importantes cérémonies en l'honneur du cinquantenaire de l'invention du bouton à pression.

Ce serait en effet en 1890, qu'un fabricant de gants de Grenoble, M. RAYMOND, eut l'idée de numérotter ses produits de mamelons renflés en face desquels se plaçait une cavité où ils pénétraient en formant ressort et assurèrent ainsi la fermeture rapide de la fente pratiquée dans le poignet du gant. C'était une découverte dont les hommes de ma génération ont pu apprécier tout le prix.

Comme de bien entendu, les femmes de ce temps-là n'étaient jamais prêtes à l'heure, mais il y avait cette circonstance aggravante qu'au moment de partir le retard s'accroissait encore du délai nécessaire pour boutonner les gants de Madame: ce qui n'était pas une petite affaire. En réduisant cette opération à un temps record l'inventeur du bouton à pression a supprimé bien des scènes de ménage avec leurs conséquences habituelles: noms d'oiseaux, bris de vaisselle et de mobilier, coups de revolver, gendarmes, tribunal, etc., etc.

Seulement je dois faire remarquer que la gloire de M. RAYMOND se trouve fortement diminuée du fait que le bouton à pression était déjà utilisé bien avant qu'il ait des gants et peut-être même avant qu'il y ait sur la terre des hommes qui auraient un jour l'idée de mettre des gants.

Le bouton à pression est en effet utilisé depuis des millénaires par des animaux que la nature a dotés de cet accessoire de toilette dont l'existence pose un problème de la plus haute portée philosophique.

Chez le crabe, ce crustacé que tout le monde a rencontré se promenant de guinguois sur les plages où le reflux l'a abandonné, la pièce triangulaire qui protège son abdomen est reliée à la partie antérieure de la carapace par deux cavités qui s'entrentrent avec des boutons placés exactement en face. Et si, par accident, les deux pièces viennent à être séparées, le crabe a bientôt fait de reboutonner son triangle à la façon d'un marin qui rajuste son pantalon à pont!

On connaît aussi un insecte aquatique, l'hydrocorce, dont le bord du thorax porte, de chaque côté un bouton qui pénètre à frottement dur dans une cavité creusée sur le bord externe de l'aile. Lorsque l'animal plonge il colle ses ailes au corps grâce à ces boutons à pression et il emmagasine en même temps entre les ailes et la face dorsale du corps une petite quantité d'air qu'il utilise pendant son séjour dans l'eau. Sorti de l'eau, l'insecte déboutonne ses ailes et reprend son vol. Il les reboutonne encore s'il vient à se poser. Et chose curieuse, un des cousins germains de l'hydrocorce, qui a perdu la faculté de voler, possède cependant des ailes, mais elles sont collées au corps par des boutons à pression qu'il lui est impossible de déboutonner!

E. VERMEERSCH.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

SIX MOIS DE PRISON A L'AUTEUR DE LA CATASTROPHE DE WORMHOUDT

Le tribunal correctionnel de Dunkerque a en outre condamné le négociant de Lambersart à verser de fortes indemnités aux familles des victimes (DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)



Jean-Marie CROIN l'auteur d'un épouvantable accident devant ses juges.

La pénible et effroyable tragédie de la route qui, dans la soirée du 20 décembre dernier, eut pour théâtre le village de Wormhoudt, a été évoquée hier matin devant le tribunal correctionnel de Dunkerque.

Nous ne reviendrons pas sur les atroces circonstances de cette véritable catastrophe dont furent victimes six écoliers alors qu'ils regagnaient en groupe leur maison. Trois d'entre eux, littéralement fauchés par une camionnette dont le conducteur, un fournisseur de l'Armée à Lambersart, dormait au volant, furent tués sur le coup; les trois autres, atteints à des degrés différents, sont toujours en traitement à l'hôpital de Dunkerque-Rosendaël.

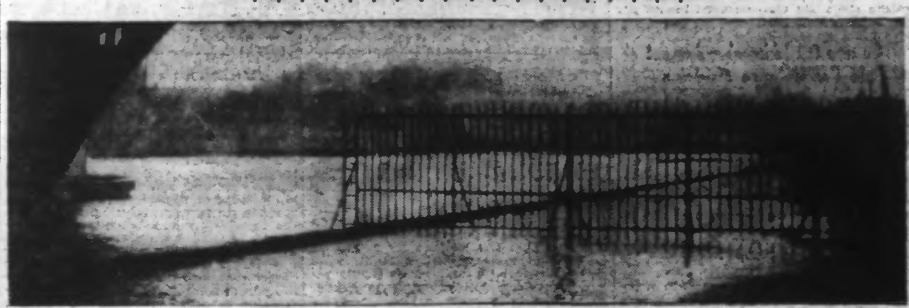
« Votre responsabilité morale est très lourde »

A 9 h. 45, l'interrogatoire commença. M. Cazes, président du Tribunal, a pour assesseurs MM. Delannoy et Serioten, juges. M. Blanchet, Procureur de la République, occupa le siège du ministère public; M. Camblin, avocat au barreau de Dunkerque, assista l'accusé; la partie civile, constituée par les familles des victimes, est représentée par M. Parmentier, député, bâtonnier de l'ordre des avocats de Dunkerque et M. Charles Valentin, conseiller général, maire de la ville, ex-bâtonnier.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

INONDATIONS PARTOUT EN FRANCE et la situation générale s'aggrave

SI L'ANGLETERRE EST RAVAGÉE ACTUELLEMENT PAR DES INONDATIONS, LA FRANCE N'EST PAS ÉPARGNÉE NON PLUS ET LA SITUATION GÉNÉRALE S'AGGRAVE PARTOUT. LES PHOTOS QUE NOUS PUBLIONS CI-DESSOUS EN SONT DE FRAPPANTS TMOIGNAGES.



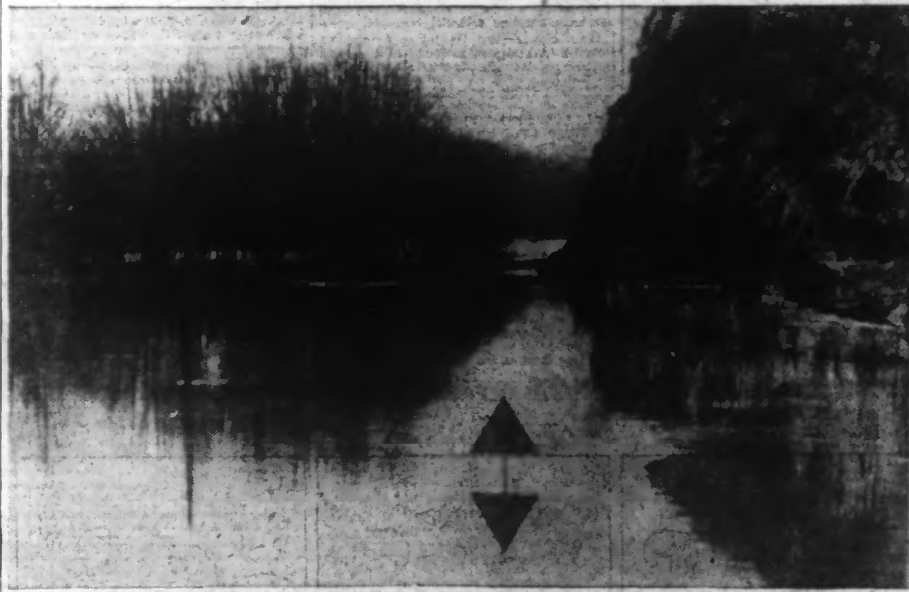
A PARIS, le niveau de la SEINE monte sans cesse et déjà, à BERCY, les quais sont envahis par l'eau.



La LOIRE est en pleine crue et des villages sont en danger. Voici, dans une de ces agglomérations, un habitant circulant à l'aide d'un radeau.



A AVIGNON, le RHONE fait des siennes également et a fait irruption dans les rues de la ville où le ravitaillement des habitants doit se faire en barque.



Enfin, dans le GARD, les routes sont rendues impraticables; on remarque sur celle-ci le sommet d'un poteau indicateur dépassant à peine la nappe d'eau.

LIRE NOS INFORMATIONS EN DEUXIÈME PAGE

LE MARTYRE D'UNE MÈRE

Une vieille femme d'Isbergues est morte à l'hôpital de Béthune des suites des coups que lui auraient portés ses fils

CEUX-CI, IVROGNES ET PARESSEUX, L'AURAIENT FRAPPÉE A COUPS DE HACHE ET MALGRÉ LEURS DÉNÉGATIONS, ILS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS & ÉCROUÉS



Les deux frères JOSEPH, d'ISBERGUES, Camille et Louis, conduits du Palais de Justice de BETHUNE à la Maison d'Arrêt.

La semaine dernière nous avons signalé que Mme Mathilde Memmaneau, âgée de 63 ans, demeurant 1, coron Canesse, rue du Font-à-Belques à Isbergues, avait été admise d'urgence à l'hôpital de Béthune, où elle décédait le lendemain même de son arrivée.

On avait d'abord donné comme motif de son admission dans cet établissement que le domestique était blessé au cours d'une chute dont les circonstances n'étaient pas déterminées.

Une enquête vient d'établir qu'il en était tout autrement et que cette femme avait été l'objet de sévices graves et avait succombé à la suite d'horribles blessures.

Cette pauvre femme avait été, en effet, frappée avec une telle sauvagerie qu'elle succomba à une fracture du crâne et à d'autres blessures reçues sur le corps.

Une lente agonie
Il y avait près de huit jours qu'elle avait été blessée quand les personnes de son entourage se décidèrent enfin à appeler un médecin, M. le docteur Dazin.

Devant son état extrêmement grave, le docteur n'avait pu qu'ordonner son transfert immédiat à l'hôpital, où le lendemain elle rendit le dernier soupir, sans avoir repris connaissance.

Le jour où elle décédait, M. le procureur de la République recevait un procès-verbal de la gendarmerie d'Isbergues, qui mentionnait que Mme Memmaneau avait été victime, non pas d'une chute, comme l'avaient tout d'abord déclaré certaines personnes, mais d'une véritable tentative de meurtre qui, par suite du décès de la pauvre femme, se transformait en un odieux assassinat.

L'autopsie révélatrice
Ces sensationnelles révélations incitèrent M. le procureur de la République à charger M. le docteur Quenece, médecin-légitime, de pratiquer l'autopsie. Celle-ci devait révéler que Mme Memmaneau avait été véritablement massacrée.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Lire en septième page la suite de la liste des gagnants des 230.000 FRANCS DE PRIX DES « CADEAUX DE NOËL DE KID L'ESPIÈGLE ».

LE CRIME MYSTÉRIEUX DE CHOISY-LE-ROI

La piste des nomades n'a pas été abandonnée

Un garçonnet ressemblant à la petite victime aurait déclaré à un témoin, le 1^{er} novembre, qu'il vivait avec deux hommes dans une roulotte à bras, depuis la mort de sa mère survenue à Dunkerque

Paris, 4. — Les investigations de la police se sont poursuivies ce matin dans la région de Choisy-le-Roi où l'on espère recueillir un indice permettant de retrouver les assassins de l'enfant dont le cadavre a été retrouvé à la Belle-Epine. La piste d'hier ayant dû être abandonnée, le petit François dont il avait été question étant bien vivant.

Les enquêteurs ont interrogé de nom-

D'autre part, le portrait de l'inconnu de la Belle-Epine aurait été reconnu par un habitant de Ris-Orangis.

ENQUÊTE A DUNKERQUE SANS RÉSULTAT

A la suite de l'enquête qui a amené des recherches dans la région de Dunkerque, des investigations ont été effec-



Les inspecteurs de la Sûreté de DUNKERQUE enquêtant dans un campement de nomades dont les roulettes stationnent aux abords de la ville.

tués hier matin par le service de la sûreté dans les nombreuses roulettes qui stationnent ou sont de passage dans l'agglomération de cette ville.

On sait, en effet, que d'après les dernières informations, la malheureuse victime devait vivre avec deux nomades. Ces recherches n'ont, jusqu'à présent, donné aucun résultat.

Précisons encore, que M. Balasette, juge d'instruction, près le Parquet de Dunkerque nous a affirmé, hier matin dans son cabinet, n'avoir reçu aucune commission rogatoire le chargeant de rechercher les nomades.

Une Tourquennoise qui tua son amant à Paris, jugée aux Assises de la Seine

DENISE-CORALIE VANNESTE A ÉTÉ CONdamnÉE A DIX ANS DE RÉCLUSION

Paris, 4. — Denise-Coralie Vanneste, épouse Lemoiné, née le 28 mars 1893, à Toucouing, comparait cet après-midi devant la Cour d'assises de la Seine, session supplémentaire, pour avoir, le 20 juillet 1934, à Paris, vers 11 heures du soir, tué à coups de revolver son amant, M. Marcel Mallé.

Celle-ci ayant appris ces visites s'arrangea pour rencontrer Mme Wirtz et lui fit de vifs reproches. Mme Wirtz partit pour Lille.

Le drame
Au début de juillet 1934, Mme Vanneste acheta un revolver et le 20 juillet



Denise VANNESTE au banc des accusés. A droite: son défenseur, M^e DOLLMANN.

L'acte d'accusation rappelle que M. M. Mallé, secrétaire de commissaire-priseur, qui vivait à Lille avec une dame Wirtz, fit connaissance, en mars 1933, avec une jeune femme, couturière de son état, Mme Denise-Coralie Vanneste, qui vivait séparée de son mari, M. Lemoiné.

En avril 1933, M. Mallé vint à Paris, ayant quitté Mme Wirtz et s'installa rue du Général Cresset avec Mme Vanneste. En juin 1934, un an plus tard par conséquent, Mme Wirtz se rendit à Paris et revint son ancien amant, M. Marcel Mallé, à qui elle parla longuement de Mme Vanneste.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)